



**le Forum permanent pour l'éducation artistique pose 8 questions sur l'éducation artistique
15 mars 2007**

**Réponses de Marie-George BUFFET
candidate de la *Gauche populaire et antilibérale* à l'élection présidentielle 2007**

1. Quelles mesures financières entendez-vous prendre, dès le collectif budgétaire 2007, en faveur de l'éducation artistique et culturelle des jeunes ?

Je me bats pour une société où tous les pouvoirs et les savoirs seraient partagés, où chacune et chacun pourrait librement construire sa vie, apprendre et donner de son rapport à l'autre, faire progresser toute la société. Le développement de chacune et de chacun garantit le développement de tous. Je crois donc profondément que l'éducation des jeunes est une priorité nationale, non dans le but de rendre les enfants « employables », mais afin d'assurer à chaque jeune le plein épanouissement de ses capacités. Dans cette perspective, l'éducation artistique et culturelle tient une place fondamentale, elle est inhérente à la réussite scolaire sans laquelle il ne peut y avoir de véritable partage des arts et de la culture, nécessaire au progrès social.

Cela nécessite donc, bien sûr, un effort sans précédent en faveur d'un service public d'éducation laïque et véritablement gratuit. Je propose donc que son financement soit garanti par une loi de programmation pluriannuelle qui portera le budget de l'Education nationale à 7% du PIB.

Mais j'ajoute que, dès le collectif budgétaire 2007, seront prises les mesures visant à affirmer notre volonté politique de reconnaître l'éducation artistique comme une responsabilité publique et un droit pour chacun. Cela pourrait commencer par assurer et conforter le financement des classes à P.A.C. (projet artistique et culturel) et des chartes départementales de développement du chant choral pour l'enseignement élémentaire.

2. Vous engagez-vous à mettre en œuvre un plan de généralisation progressive de l'éducation artistique et culturelle afin que l'ensemble des élèves et des étudiants en bénéficient ? À quelle date souhaitez-vous que cet objectif soit atteint ?

Je souhaite mettre en chantier une loi de démocratisation du système éducatif fondée sur le droit et la capacité de chacun d'accéder à l'éducation. Elle prendra naturellement en compte l'objectif d'atteindre sur la durée du mandat présidentiel l'accès de l'ensemble des élèves et des étudiants à l'éducation artistique et culturelle. Je crois également que cette visée nécessite une réelle prise en compte des pratiques artistiques de nos concitoyens et de leur accompagnement. Les conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique, les lieux de création et de diffusion dans leur diversité ainsi que l'ensemble du mouvement associatif qui œuvre dans ce secteur peuvent jouer un rôle majeur. La généralisation de l'éducation artistique suppose donc de mettre en synergie des acteurs qui, trop souvent encore, œuvrent chacun de leur côté.

3. Quel(s) instrument(s) de pilotage mettez-vous au service de l'éducation artistique et culturelle des jeunes au plan national et au plan régional ?

Le développement de l'éducation artistique se construira dans le cadre d'une concertation étroite entre les différents niveaux d'action publique et les acteurs éducatifs et culturels dans leur diversité.

Au plan national, un partenariat étroit entre les ministères de l'Education nationale et de la Culture garantirait un développement, une mise en œuvre et une évaluation qui respecteraient l'équité territoriale.

Au plan régional et départemental, une conférence annuelle de l'éducation artistique réunissant les services déconcentrés de l'Etat, les acteurs (enseignants, artistes et acteurs culturels) et les Collectivités permettrait de

recenser les projets réalisés, de valoriser les bonnes pratiques. Si l'on veut qu'elle soit pérenne, cette nouvelle dimension de l'éducation doit se construire avec tous ; les parents des élèves doivent donc être également associés à tous les niveaux.

4. Comment favoriserez-vous la coopération et la concertation Etat - Collectivités territoriales en matière d'éducation artistique et culturelle ?

Si, comme je viens de l'évoquer, les différents espaces de dialogue entre les différents niveaux de l'action publique sont les instruments les plus adéquats à développer l'éducation artistique et culturelle, il est d'abord de la responsabilité de l'Etat de garantir les conditions propices à des coopérations assurant un service public qui lutte contre toutes les inégalités scolaires et territoriales.

Favoriser la coopération et la concertation, c'est donc d'abord donner les moyens à l'Etat d'assurer ses missions de service public de l'éducation et de la culture afin de prendre en compte les initiatives prises par les collectivités territoriales ou pour accompagner les nouvelles missions territoriales confiées aux établissements artistiques et culturels.

J'ai évoqué ma volonté de porter le budget de l'éducation nationale à 7 % du PIB, je souhaite également porter l'ensemble de la dépense publique en faveur de la culture à 1% du PIB. Cette proposition prend en compte la nécessité de développer l'ensemble des dépenses des différents ministères, mais aussi celles des Collectivités territoriales, ce qui nécessite une réforme de la fiscalité les concernant.

L'intervention des Collectivités, dès lors que les projets envisagés s'inscrivent dans l'activité artistique et culturelle de la commune, du département ou de la région est en effet, à soutenir, car leur rôle est incontestable dans le développement de projets culturels et artistiques valorisant une pluralité de pratiques et d'expressions.

5. Afin de donner à l'éducation artistique et culturelle une réalité dans les programmes scolaires, quelles mesures prendrez-vous en faveur d'une nouvelle organisation du temps de l'élève ?

Dans le cadre de la mise en oeuvre du « socle commun de connaissances et de compétences » seriez-vous favorable, par exemple, à l'attribution d'un temps hebdomadaire - comportant une part substantielle de pratiques - inscrit dans les emplois du temps des élèves et affecté aux projets d'éducation artistique, culturelle et scientifique, en partenariat avec les artistes et les professionnels de la culture ?

L'organisation du temps de l'élève doit intégrer le temps consacré à l'éducation artistique. Plutôt que d'inscrire un temps hebdomadaire, qui peut manquer de souplesse, peut-être serait-il préférable de définir un nombre annuel d'heures consacrées aux activités entrant dans l'éducation artistique, et qui doivent alternativement mettre l'enfant en situation d'acteur et de spectateur. Il ne serait pas exagéré de consacrer 10% du temps scolaire à l'éducation artistique et culturelle. En effet, plus que jamais les jeunes de tous âges sont conduits à être co-auteurs de leur éducation. S'inscrire dans un projet artistique est une manière de se réaliser, d'être dans le rapport à l'autre.

6. Considérez-vous les heures d'intervention des artistes à l'école dans le cadre des dispositifs Education nationale/Culture/Collectivités territoriales comme un travail artistique relevant de contrats spécifiques, et non comme un « enseignement » ? Prônez-vous une mesure législative pour contraindre - s'ils ne parvenaient pas à un accord- les partenaires sociaux à respecter cette spécificité du travail artistique ?

Je crois que l'on ne peut solliciter un artiste que pour la réalisation d'un projet artistique. Dès lors, son travail doit être considéré et rémunéré comme tel. Je veux donc rappeler avant toute chose que dès la première session parlementaire, je propose de faire voter la loi qui fixera le cadre nécessaire aux négociations sociales, pour rétablir les professions du spectacle dans tous leurs droits. Je défends également l'élargissement des droits sociaux de l'ensemble des artistes afin que leur travail qualifié souvent « d'invisible » - alors qu'il est fondamental et essentiel à la réalisation d'un projet culturel - soit pris en compte. Je pense, par exemple, aux plasticiens, dont les heures de travail passées auprès des populations, dans le cadre d'ateliers de pratiques artistiques, ne sont reconnues que marginalement par les organismes de droits sociaux de leur profession.

Par ailleurs, je crois nécessaire que l'ensemble des porteurs de projets artistiques, auteurs, artistes,

comédiens, interprètes, techniciens, puissent intervenir dans les établissements scolaires. Les rencontres avec tous ceux qui concourent à la réalisation d'un projet artistique contribuent aux échanges qui permettent de forger les goûts et faire des choix. Elles concourent à l'école, mais comme dans l'ensemble des lieux publics (comités d'entreprises, associations de quartiers...) à reconnaître les arts et la culture comme un bien commun à partager, fondateur de nos représentations individuelles et collectives.

Dans le cadre scolaire de l'éducation artistique et culturelle, ces interventions artistiques sont indispensables et complémentaires à celles dispensées par les enseignants.

7. Quelles mesures envisagez-vous pour répondre aux besoins de formation initiale des artistes et des enseignants en matière d'éducation artistique ?

En matière d'éducation artistique, je préconiserai en premier lieu, une formation qui, si elle doit bien sûr comporter des aspects théoriques intrinsèques aux disciplines dispensées par les enseignants, favoriserait essentiellement les rencontres entre enseignants et artistes. Les échanges permettant une meilleure connaissance mutuelle des enjeux des professions, de leur complémentarité, me semblent indispensables. En disant cela, je pense notamment au travail mené dans ce sens par Robin Renucci, qui a su avec une association d'éducation populaire, construire des partenariats avec l'Education nationale et développer des ateliers de pratiques artistiques pour les élèves, qui soient à la fois ancrés dans un territoire et ouverts sur le monde.

8. Vous engagez-vous à mettre en œuvre une véritable diversité des arts dans le cadre scolaire, notamment des arts de la scène et de la représentation (danse, théâtre, cinéma) ?

C'est une nécessité. Il existe environ 2000 dumistes au plan national, qui touchent environ 2% des enfants scolarisés en primaire. Sauf rares exceptions, il n'existe pas de projets d'éducation à et par l'image, alors que l'image est partout présente. Donner aux enfants les compétences pour décrypter les images, pour en comprendre le sens, est une dimension incontournable. S'il faut accorder toute leur importance aux arts de la représentation, il ne faut pas sous-estimer celle de l'écrit ou des arts plastiques : peinture, photo, sculpture....

Je me permets d'ajouter qu'en complémentarité avec la diversité des disciplines artistiques enseignées, je propose également l'apprentissage des langues maternelles et les langues régionales pour un véritable partage des savoirs et des connaissances.